



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
11 JUIN 2010
A Toulouse - 11, boulevard des Récollets**

**3.1
COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

L'an deux mille dix, le onze juin à dix heures, s'est réuni, sous la présidence de François-Régis VALETTE, 1^{er} Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges CARASSOU Stéphane CARREIRAS Joël COQUART Dominique De FALETANS Gilles DESCLAUX Edmond FABRE Jean-Michel GERMAIN Louis GRIMAUD Robert	MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude VALETTE François-Régis	GIL Danielle COHEN Jacques RIEUNAU Guy
MURETAIN	
CASSETA Jean-Baptiste COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
AUBERT Alain	COMMENGE Jean-Claude
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	SAVIGNY Thierry
HERS ET GARONNE	
MIGUEL Henri	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André FRANCES Michel	ROUQUET Jacques

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. MORIN
CUJIVES Romain, représenté par M. MATEOS
ESCOULA Louis, représenté par M. ALEGRE
FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL
GUILLOT René, représenté par M. MERONO
LANGÉ Régine, représentée par M. CARASSOU
LOZANO Guy, représenté par M. DESCLAUX
THIBAUT Guy, représenté par M. GERMAIN

Délégués titulaires excusés

BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSENET Jean-Louis
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CASSIGNOL Jean-Louis
CHARLES Danièle
CROQUETTE Martine
DUHAMEL Thierry

FAIVRE Claudia
FOURNIER Denis
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GOIRAND Philippe
GUTH Catherine
MANDEMENT André
MARCIEL Alexandre
MARQUIE Bernard
MAURICE Antoine
MIRC Stéphane

MOYET Jean-Louis
PARDILLOS José
PY Dominique
REME Jean-Michel
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SYLVESTRE Arlette
TOUCHEFEU Claude
VALADIER Jean-Charles
ZINA-RAGGOUA Zohra

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASSAGNE Jean-Claude
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier

FERRE Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
GRIMBERT Georges
GUEGAN Raymond
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert

MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
ORTEGA Catherine
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 35	Votants : 43
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 44

Il y a lieu d'examiner le Compte Administratif 2009, qui concorde rigoureusement avec le compte de gestion, et présente, comme ce dernier un excédent global de clôture de 128 926,42 €.

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il est rappelé que l'année 2009 a vu la poursuite des travaux de révision du SCoT, ainsi que l'établissement du Document d'aménagement commercial (DAC) (travaux confiés à l'AUAT dans le cadre du programme partenarial 2009), et le lancement du projet de coopération Interreg NATURBA.

Il est à noter, par ailleurs, que le montant de la DGD spéciale SCoT a été plus important que prévu (100 000 € au lieu de 45 000 € attendus).

Les principaux postes de dépense de la section de fonctionnement sont ainsi :

• Chapitre 011 : Charges de gestion générale	347 956,99 €
o Fournitures administratives	1 974,77 €
o Locations	5 225,13 €
o Frais de colloques et séminaires	8 779,34 €
o Etudes	9 000,00 €
o Publications	4 269,18 €
o Frais postaux et télécommunications	6 829,25 €
o Contribution au titre du programme mutualisé de l'auat	308 561,00 €
o Nettoyage locaux	1 282,32 €
o Divers	2 036,00 €
• Chapitre 012 : Charges de personnel	137 490,34 €
o Rémunération du personnel	95 504,08 €
o Cotisations et taxes	41 986,26 €
• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	275 723,53 €
o Frais de mission des élus	3 692,53 €
o Contribution au GIP InterSCoT	272 031,00 €
• Chapitre 042 : Opérations d'ordre (dotation amortissements)	9 743,00 €

Montant total de dépenses de fonctionnement : 770 913,86 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Remboursement, subventions, participations	734 834,00 €
o Dotation Générale de Décentralisation	100 000,00 €
o Participation des communes	33 691,00 €
o Groupements de collectivités	601 143,00 €
• Divers	2 359,93 €
• Résultats antérieurs	146 864,56 €

Montant total de recettes de fonctionnement : 884 058,49 €.

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il était prévu, en 2007, l'acquisition d'une photo satellite, pour un montant de 36 951,02 € ; cette dépense a été engagée, mais aura été réglée au titre de l'exercice 2008.

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 0,00 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles *Matériel de Bureau et informatique* 1 459,72 €

Montant total de dépenses d'investissement : 1 459,72 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 1068 : Excédent d'investissement reporté : 6 501,14 €
- Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 9 743,00 €
- Chapitre 10 : Dotation Fonds divers Réserves : FCTVA 997,37 €

Montant total de recettes d'investissement : 17 241,51 €.

Il est proposé d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2009 arrêté :

- En recettes de fonctionnement à 770 913,86 €
- En dépenses de fonctionnement à 884 058,49 €
- En recettes d'investissement à 1 459,72 €
- En dépenses d'investissement à 17 241,51 €.

Ce compte fait ressortir un excédent global de CENT VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT VINGT-SIX EUROS ET QUARANTE-DEUX CENTIMES (128 926,42 €).

Le comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2009 du SMEAT, arrêté :

- En recettes de fonctionnement à 770 913,86 €
- En dépenses de fonctionnement à 884 058,49 €
- En recettes d'investissement à 1 459,72 €
- En dépenses d'investissement à 17 241,51 €.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 21 juin 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN